

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 18 décembre 2018 à 9h30
Mairie Annexe de Pont du Loup - Gourdon

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60

Membres présents ou représentés : 17

Absents excusés : 43

Dont pouvoirs : 3

Présents(es) ou représenté(es): Eric MELE, Esther AIME, Jean-Claude BONNARD, Jean-Pierre DAVID, Michel FUNEL, René GILDONI, Valentine GUERIN, Isabelle JOHR, Claude MARTIN, Henri PASOLINI, Simon PEGURIER, Annie POMPARAT, Emile TORNATORE, Jacques VARRONE.

Représentés par pouvoirs : Myriam NOCERA et Mireille BOULLE donnent pouvoir à Eric MELE, Jean-Louis PUCCETTI donne pouvoir à René GILDONI.

Absents-Excusés(es) :

Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jacqueline BOUYAC, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Roger CORNILLET, Roger CRESP, Marc DAUNIS, Jean-Marc DELIA, Didier DEMANDOLX, Anne-Marie DUVAL, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL, René-Paule GACHET, Marc GARCIA, Charles-Ange GINESY (double compétence), Vincent GIOBERGIA, Lise GRANT, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Patrice MIRAN, Ismaël OGEZ, Françoise PIERSON, Jean-François PORTHE, Denis RASSE, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Laurent TIRARD, Joseph VALETTE, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Invités : Yvan MARTOUZET, co-Président du Conseil de Développement.

Personnels techniques : Elisabeth GALLIEN, Directrice du PNR - Maya VITORGE, chargée de mission Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur – Sylvie BENAÏM, Conseillère Techniques aux affaires régionales pour le Département des Alpes Maritimes – Philippe ARDISSON, Responsable Finances- Maryline PIERRE, Responsable Administrative.

L'an deux mille dix huit le dix-huit décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 7 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire – Mairie Annexe de Pont du Loup à Gourdon, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le Président accueille les membres du Comité Syndical et remercie vivement l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Le Président constate que le quorum n'est pas atteint et informe l'assemblée du report de la séance à une date ultérieure. Le Comité Syndical sera donc re-convoqué comme le prévoient les statuts. En l'absence de quorum, les comptes-rendus des Comités Syndicaux des 4 et 18 octobre 2018 ne seront pas approuvés.

Cependant, le Président propose que les débats d'aujourd'hui soient tout de même menés et que les points inscrits à l'ordre du jour soient présentés et discutés.

Le Président ouvre la séance en rappelant les difficultés que nous rencontrons actuellement à expliquer et faire comprendre aux communes le rôle du Parc au sein de ce territoire et considère que nous sommes d'autant plus incompris que nous vivons dans une société de l'instant.

Isabelle JOHR et Claude MARTIN précisent qu'elles rencontrent le même problème dans leur commune à présenter et à expliquer les actions du Parc et questionne le Président sur les suites à donner à ces difficultés.

Jean-Pierre DAVID ajoute qu'il est compliqué de « vendre du virtuel », le message est difficile à faire passer, mais quand on voit l'enthousiasme que soulève le programme Leader, par exemple, on voit que le Parc fait son travail, il faut être patient car on ne verra les retombées de toutes ces actions que dans 3 ou 4 ans.

Le Président précise que la cotisation versée au Parc est un gage de notoriété pour les communes car le simple fait d'être dans un Parc appelle au dynamisme.

Emile TORNATORE rappelle qu'on a construit le PNR pour les habitants et pour le territoire. Les communes les plus motivées sont là, mais d'une façon générale, les élus ne s'investissent plus, même pour le budget. Il ajoute également que des actions ont été engagées sans que les élus du Parc en soient les initiateurs, pour exemple, le projet mené sur l'Estéron n'a pas été porté par les élus.

Le Président répond que ce sont les habitants par l'intermédiaire du Conseil Scientifique qui ont porté ce projet.

Yvan MARTOUZET confirme les propos du Président ; il s'agit bien d'un projet qui vient de la base.

Emile TORNATORE ajoute qu'il met un bémol sur la capacité du Conseil de Développement et de quelques habitants à porter ce projet. Ce n'est pas une initiative d'élus mais plutôt une initiative technocratique.

Yvan MARTOUZET récuse le terme technocratique employé par Emile TORNATORE.

Jacques VARRONE prend la parole pour confirmer que le Parc souffre d'une absence de répartition des rôles, le Parc représente une population et un territoire, mais la difficulté, face à une absence de militantisme, est de rendre cette structure dynamique grâce à une relation de confiance. Il serait donc utile d'organiser un séminaire d'élus.

Isabelle JOHR ajoute qu'effectivement il est nécessaire d'organiser un séminaire pour faire face à la démotivation des élus.

La Directrice précise qu'elle est consciente que le projet de l'Estéron n'a pas fait l'unanimité d'emblée, mais les avis des uns et des autres ont été pris en compte.

Jean-Pierre DAVID considère que le travail effectué par le Conseil de Développement est fondamental, mais il est important de bien cerner les sujets qui peuvent être portés.

Jacques VARRONE confirme que le Parc a besoin du Conseil de Développement qui effectue un travail de qualité.

Emile TORNATORE ajoute que le Conseil de Développement, le Conseil Scientifique et le Comité Syndical sont là pour fertiliser les projets et ce travail doit irriguer les élus. Il rappelle, par ailleurs, les échanges intéressants qui ont eu lieu lors du dernier Comité Syndical à Escagnolles, mais qui ne masquent pas l'inquiétude des élus qui ont beaucoup de difficultés dans leur commune à faire vivre les services publics, à maintenir les écoles, les épiceries, etc... Un PNR peut exister à condition que les communes y voient un intérêt.

Denis RASSE intervient pour préciser qu'au sein de sa commune, l'intérêt du Parc est compris par la population. Le projet des Baous sur Saint-Jeannet, la rénovation de l'éclairage public a pu voir le jour grâce au PNR.

Le Président propose de diffuser le film qui a été tourné pendant la Fête du Parc et qui explique ce qu'est un Parc.

A l'issue de la diffusion, les membres du Comité Syndical commentent ce film :

Valentine GUERIN suggère de présenter ce film dans les conseils municipaux et à l'occasion des élections municipales.

Isabelle JOHR ajoute que la gouvernance du Parc est difficile à comprendre, elle propose de l'expliquer aux nouvelles équipes, très rapidement après les élections municipales.

Maya VITORGE prend la parole car elle considère que le film est un peu long pour être diffusé à un public non averti.

Le Président propose maintenant de présenter l'ordre du jour de cette réunion :

Ordre du jour :

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 avec notamment échanges sur :

- ✓ les perspectives pour le dispositif Ambassadeurs,
- ✓ les nouveaux projets à inscrire au budget.

2. Délibérations :

- Demande de dotation annuelle 2019 à l'Etat,
- Décision Modificative n°2 – Budget principal
- Modification du plan de financement pour l'opération « ingénierie pour une gestion intégrée de la biodiversité et des habitats sensibles des Préalpes d'Azur » permettant le montage en multi-partenariat,
- Demande de subvention – Appel à Manifestation d'Intérêt - Région – Etude et scénarios sur la faisabilité technico-économique de projets communaux d'installations photovoltaïques,
- Engagement du projet « Itinéraire de patrimoine roman France / Italie »,
- Convention de partenariat avec engagement financier avec GRT Gaz.

3. Points d'information :

- Positionnement du Parc dans le projet de Contrat Transition Ecologique (CAPG/Etat)

4. Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président

5. Questions diverses

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 :

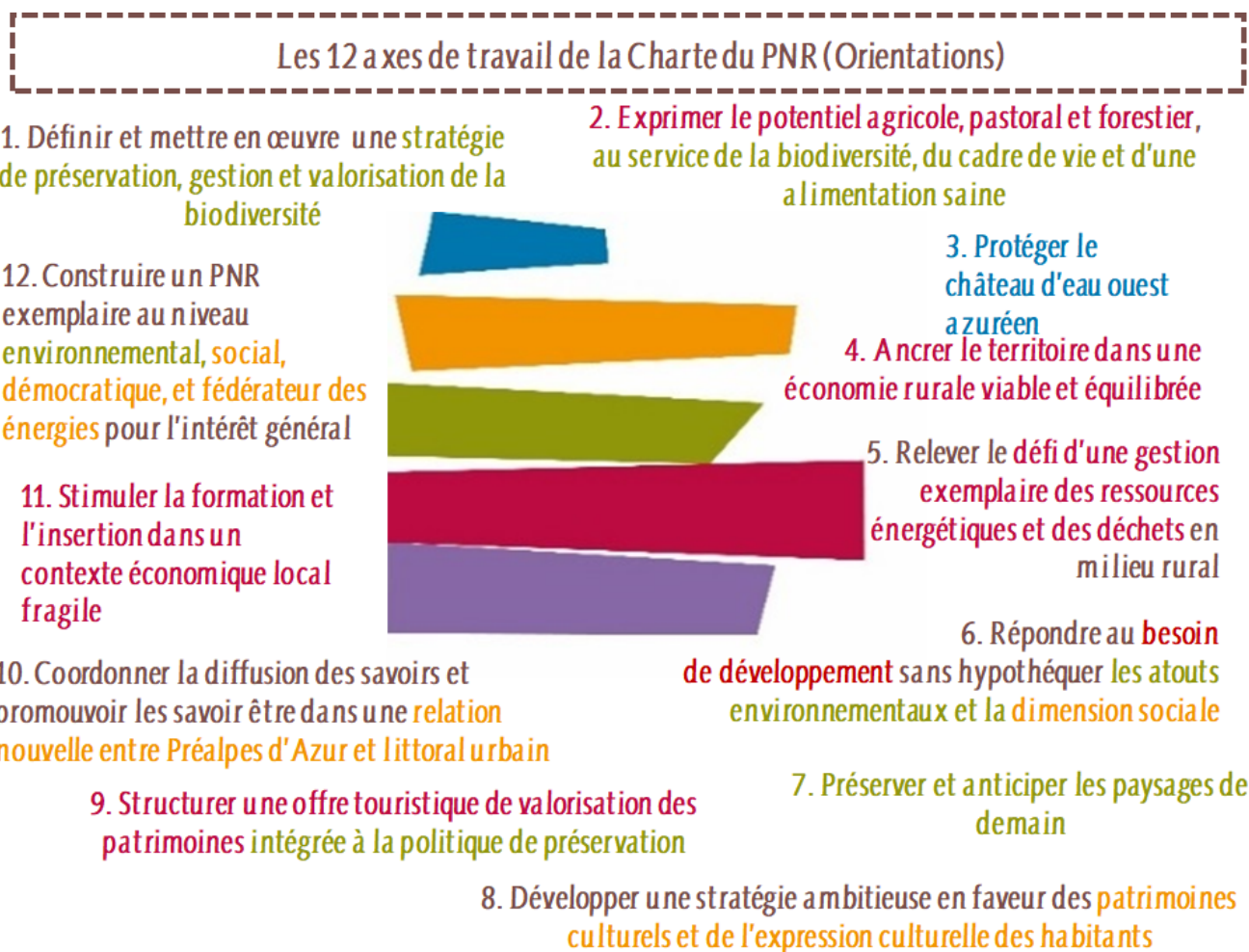
En préambule à la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire, la Directrice rappelle qu'un Parc Naturel Régional a pour objet (R333-1 Code de l'Environnement) :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ; De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche

Et présente :

- un rappel de la Charte du PNR, par grandes thématiques,
- le rôle du syndicat mixte,
- les actions phare en cours,
- leur modalité de prise en charge (personnel en régie, autofinancement)

La Charte définit les domaines d'intervention du syndicat mixte et les engagements de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre permettant de mettre en œuvre les orientations de protection, de mise en valeur et de développement qu'elle détermine.



La Directrice rappelle également que la réussite de la Charte relève de la mise en œuvre des engagements des collectivités l'ayant approuvée et de l'Etat. Le Syndicat Mixte du PNR anime les membres signataires de la Charte et les accompagne dans le respect de leurs engagements.

Les enjeux de la Charte concernent l'ensemble des acteurs du territoire : le Syndicat mixte associe à ses travaux tous ceux qui le souhaitent, et accompagne tant les signataires de la Charte (acteurs publics) que les privés dont les projets s'inscrivent dans les orientations de la Charte (Ex : appui au déploiement de la Marque « Valeur Parc Naturel Régional »).

Ces dynamiques requièrent du temps, qui se traduit budgétairement par une partie de la masse salariale dédiée à l'ingénierie de projet au service des projets des autres acteurs.

Bien que la mission principale soit d'aider à faire, le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage de projets dès lors qu'il a été établi par les partenaires de la Charte que cela était pertinent.

Ces actions mobilisent de la masse salariale en régie et des prestations externes.

Concernant les actions phare en cours, la Directrice distribue le rapport d'activités 2015-2017, les actions 2018 xx ?? et le programme d'actions 2019 (voir en annexe) et explique que l'année 2018 a été la première année au cours de laquelle la structure a fonctionné normalement avec une équipe au complet, ce qui a pour conséquence d'amenuiser le report.

- **Le Résultat prévisionnel de l'exercice 2018 est de : - 136 700 €**

PREVISIONNEL	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 310 800 €	1 267 700 €	- 43 100 €
Investissement	108 200 €	14 600 €	- 93 600 €
		TOTAL 2018	- 136 700 €

La Directrice ajoute que c'est l'ordre de grandeur avec lequel le budget avait été prévu, compte-tenu d'un excédent antérieur reporté, et c'est conforme aux analyses pluriannuelles depuis 2016 qui montrent qu'à partir du moment où le Parc atteint sa taille/budget initialement prévu, il manque de capacité d'autofinancement pour des actions.

Le montant des cotisations statutaires est définitivement fixé à 900 000 euros.

Le résultat prévisionnel 2018 est conforme aux travaux et échanges depuis 2016 qui ont démontré que la réduction d'activité est nécessaire à court terme. A proprement parler, il s'agit de prioriser plus, mais l'exercice est d'autant plus difficile qu'il n'y a plus de visibilité au niveau des politiques publiques (moins d'engagements financiers pluriannuels, plus de contractualisations ponctuelles sur appels à projets dont il faut saisir les opportunités).

Il est possible de temporisation en fonction :

- des subventions mobilisables dès lors que les priorités de la Charte croisent des appels à projets et cadres d'interventions publics complémentaires. Le corollaire est la capacité d'avance de trésorerie,
- du mécénat qui entre en phase opérationnelle, mais encore modestement, et en mesurant que ce n'est pas une ressource stable.

La Directrice précise que cette capacité à temporiser permet d'accompagner la suppression d'un contrat en terme de gestion des ressources humaines.

Actuellement, on essaye de garder les agents polyvalents entre 2 actions subventionnées, sans quoi la connaissance du terrain et des acteurs qu'ils ont acquise est un investissement perdu. Ce n'est pas non plus systématiquement nécessaire : parfois il faut des compétences différentes/nouvelles pour accompagner l'évolution du programme d'activité.

Enfin, l'absence de fiscalité propre impose par ailleurs une avance de trésorerie en début d'année.

Le principal exercice pour les orientations budgétaires est de calibrer le programme pour disposer d'un autofinancement pour des prestations externes, tout en préservant un fond de roulement de trésorerie pour les dépenses du premier trimestre et pour faire les avances pour les actions subventionnées.

Ces temps de rigueur ne doivent pas démobiliser l'équipe dont la capacité d'action en régie reste pertinente et efficiente. Cette action doit être valorisée : si l'action doit être majoritairement l'animation et l'appui aux porteurs de projets, et moins de l'action directe (rôle des communes et EPCI à fiscalité propre), il ne reste souvent dans les mémoires que l'action du tiers et la remise en question : mais que fait le Parc ?

Ce contexte pousse à trouver le bon équilibre entre animation et maîtrise d'ouvrage sur des projets précis.

o **Orientations budgétaires 2019 et grands points d'arbitrage :**

- **Les grands postes prévisionnels de dépense**

Excédent prévisionnel : 644 109 (excédent n-1) – 136 600 (déficit prévisionnel) = 507 509 €
Recettes statutaires + Participation de l'Etat = 1 000 000 €

Masse salariale sur poste permanents (13 ETP sur les 15 prévisionnels) : - 591 795 €

Frais généraux : - 190 000 €

Provisions pour charge exceptionnelle (révision Charte) : - 30 000 €

Autofinancement sur actions déjà engagées (dont postes subventionnés) : - 220 591 €

Autofinancement sur actions nouvelles envisagées (voir annexe 2) : - 251 390 €

➤ **Solde prévisionnel 223 724 € : le fonds de roulement** (300 000 € minimum minimumorum, 400 000€ jusqu'à aujourd'hui) **est potentiellement impacté.**

Considérant :

- les subventions en instance de versement (70 000 euros) ,
- le fait qu'on ne réalise jamais tout ce qu'on a prévu mais qu'on ne peut pas toujours anticiper les projets qui vont avancer ou être bloqués,

La Directrice précise qu'il a été proposé lors du Bureau du 27 novembre dernier de rester sur ces ordres de grandeur et d'aviser en milieu d'année si les demandes de subvention en cours permettent de maintenir ce calibre. Toutefois la réduction d'activité paraît de toute façon inéluctable fin 2019.

Par ailleurs, depuis cette réunion du Bureau, la Région Sud nous a informés officieusement (venue des élus prévue le 23 janvier 2019) qu'elle ne souhaite pas suivre l'engagement d'une actualisation de la cotisation sur le coût de la vie qu'elle avait proposée lors de la dernière révision des statuts.

Pour une structure sans fiscalité propre, considérant l'inflation mais aussi le Glissement Vieillesse Technicité (évolution des rémunérations par l'ancienneté), c'est environ 1/3 d'Equivalent Temps Plein de capacité d'action en moins par an.

Ces circonstances peuvent accélérer l'arbitrage pour renoncer à des actions en cours d'année.

Emile TORNATORE s'étonne que les conseillers régionaux ne soient jamais présents aux réunions car il faudrait vraiment pouvoir discuter avec eux de ces éléments budgétaires, car il va falloir prendre des décisions importantes sans leur présence. Cependant, il tient à remercier les techniciens du Département et de la Région qui sont toujours présents.

Maya VITORGE prend la parole pour constater effectivement l'absence des élus régionaux, mais tient à préciser qu'il est prévu 2 rencontres prochainement avec les PNR et qui auront pour objet d'aborder la situation budgétaire et la convention d'objectifs. Elle précise également que des actions spécifiques peuvent être financées sur d'autres lignes que sur celles des Parcs.

Le Président ajoute que les engagements du début n'ont pas été respectés, ce qui est dommageable car nous n'avons pas d'autres partenaires.

Sylvie BENAÏM prend la parole pour constater également l'absence des élus du Département mais elle précise que la modification statutaire a été délibérée récemment par le Conseil Départemental et rappelle l'augmentation de 25 000 € de la cotisation du Département.

o **les perspectives pour le dispositif Ambassadeurs**

La Directrice rappelle que concernant le dispositif Ambassadeurs, l'équipe complète imaginée lors du lancement du Parc prévoyait 4 ambassadeurs saisonniers. Cette mission est plébiscitée sur le terrain et les cadres de financement publics ont permis d'atteindre, en 2016-2017, 4 ambassadeurs à temps plein : 2 postes en contrat aidé + renfort de 2 ambassadeurs subventionnés par le programme Espace Valléen.

Avec l'arrêt des emplois aidés, il a été décidé de maintenir 2 saisonniers sur 6 mois sur cotisation (en plus des 2 ambassadeurs « Espace Valléen » à l'année).

La Directrice précise que les subventions Espace Valléen ne sont pas pérennes.

Aussi, pour mi- 2019-2020 :

- Un nouveau dossier Espace Valléen/POIA est déposé pour l'année 2019-2020 ; il ne financerait plus qu'un ETP, au sein d'une action tournée vers plus d'opérationnel vis-à-vis des sites sensibles tel qu'attendu par l'appel à projet et la stratégie Espace Valléen approuvée.
- Il est proposé en parallèle :
 - o de renouveler 2 contrats saisonniers sur 6 mois sur cotisation,
 - o de prendre en charge un poste annuel sur cotisation,
 - o mais de solliciter sur ce dernier, sous couvert du Contrat de Transition Ecologique, une participation (crédits du Plan Loup ?) pour maintenir/renforcer la sensibilisation médiation concernant la

cohabitation entre le pastoralisme et les personnes qui fréquentent ces espaces, avec possibilité d'un renfort d'échange avec les éleveurs lors des incidents ou dans le cadre de l'élaboration des POPI (assurer l'expression des éleveurs, l'interface avec les réalités de terrain pour la co-construction de solutions d'aménagement/gestion des espaces multi-usages).

Ce qui permettrait, a minima, de préserver le niveau d'action 2018.

La Directrice précise, par ailleurs, que nous sommes toujours en attente de la réponse de la Région sur le maintien du dispositif « Garde Forestière Régionale » mis en place l'été dernier. Les services de la Région ont été interrogés pour un déploiement comparable aux autres Parcs avec au moins 6 agents sur 2 mois (3 binômes). A l'instar de l'expérience 2018 avec un binôme, l'idée serait de proposer ce dispositif dédié à la prévention contre le risque incendie en le répartissant sur 3 secteurs pour optimiser le temps terrain. Mais les discussions n'ont pas été poursuivies dans l'attente d'une assurance sur la reconduction du dispositif.

Enfin, lors des échanges concernant la phase opérationnelle sur les sites sensibles prioritaires (aval Estéron et Loup), les communes de l'aval de l'Estéron autour de la Clue de la Cerise et de la Clave ont souhaité un renfort d'animation plutôt qu'un appui à des aménagements/équipements. Ceci était difficile à argumenter dans le dossier espace valléen en tant que tel, et doit être abordé dans les orientations budgétaires.

Les échanges lors du Bureau du 28 novembre dernier, constatant la prospective budgétaire et la conjoncture en matière d'aides se rejoignent sur l'idée qu'ajouter des charges salariales sans pouvoir fidéliser dans la durée ne peut donner le résultat positif attendu.

Aussi, il est proposé d'orienter l'action des ambassadeurs du Parc vers la mobilisation de bénévoles et associations, localement, qu'ils « accompagneraient/formeraient » à l'instar des comités communaux feux de forêt.

Générer des « citoyens ambassadeurs », pour diffuser les valeurs de la Charte (valoriser les lieux dans le respect des patrimoines) semble plus économique et gage de plus d'appropriation, d'intérêt pour « faire Parc ». Il s'agirait de travailler avec des citoyens volontaires et les communes/EPCI, les messages et outils, signes distinctifs dont ils auraient besoin. Il ne s'agit pas qu'ils fassent la police, mais d'être une présence « locale », fière de son patrimoine, peut-être dissuasive par sa simple visibilité ou qui se sent autorisée et légitime à faire observer aux autres leur incivilité, ou à susciter un ramassage de détritiques avant que la foule ne quitte les lieux en laissant ses déchets.

Cela entre en écho avec le projet de définition d'une nouvelle forme de communication dite « engageante », finalement proposée pour le dossier « site sensible » déposé dans le cadre du programme Espace Valléen (nouvelle manière de mettre les citoyens face à leur responsabilité par des messages d'un style renouvelé, à définir avec des experts de la communication dans le cadre de la conduite du changement de comportements).

Après présentation de ces éléments, les membres du Comité Syndical échange sur le sujet :

Valentine GUERIN propose de recourir à des services civiques pour compléter le dispositif des Ambassadeurs.

La Directrice précise qu'il est difficile de concevoir une action avec des services civiques, qui peuvent quitter leur poste du jour au lendemain sans période de préavis.

Emile TORNATORE ajoute que le niveau d'agressivité sur ces sites est tel, qu'il n'est pas possible d'y positionner des bénévoles qui ne pourront pas gérer les situations conflictuelles.

Annie POMPARAT explique, qu'au contraire, elle a l'exemple de la présence de la brigade verte du SIVU, qui était très présente sur les sites sensibles et au fil des années, ces zones sont devenues de moins en moins conflictuelles. Les choses sont rentrées dans l'ordre mais malheureusement cette brigade va disparaître.

Emile TORNATORE évoque en lien avec ce sujet, la problématique du stationnement sur les sites sensibles. Par exemple, le stationnement sur le site du Pont de la Cerise devrait être réglé d'ici 2 à 3 ans avec la création d'un parking.XXXX qui va couvrir les frais pour payer l'agent recruté pour gérer ce parking ??

Claude MARTIN intervient pour partager son inquiétude concernant l'équipe technique du Parc qui semblait se stabiliser, mais les difficultés financières risquent de créer de l'incertitude.

La Directrice précise qu'il s'agit de réduire l'activité petit à petit. Aujourd'hui, nous sommes amenés à ne pas renouveler le contrat à durée déterminée d'un agent.

Le Président ajoute que les chargés de missions sont recrutés pour mener à bien des projets précis et quand le projet est terminé il faut accepter de devoir se séparer de l'agent. A un moment, il va falloir faire des choix pour pouvoir mener à terme certaines actions et en stopper d'autres.

Isabelle JOHR ajoute qu'elle est en contact régulier avec l'équipe, elle ressent le malaise qui s'installe et qu'il est nécessaire d'entendre. Par ailleurs, elle rappelle le souhait qui avait été formulé par Valentine GUERIN, Claude MARTIN et elle-même, il y a quelques mois, de pouvoir participer aux réunions de Bureau, aussi toutes trois demandent à être conviées à la prochaine réunion du 30 janvier.

2. Délibérations :

o Demande de dotation annuelle 2019 à l'Etat

La Directrice rappelle que l'Etat est partenaire du PNR dans son fonctionnement (sans obligation statutaire) :

- Demande de dotation annuelle de fonctionnement 2019 : de 100 000 €
- Moyens de l'Etat alloués à travers le Budget Opérationnel de Programme N°0113-paysages eau et biodiversité.

Il convient de renouveler cette demande tous les ans. Le dossier joint à la demande de dotation comprend le bilan 2018 et le prévisionnel 2019 sur les thèmes :

- ✓ Biodiversité (Connaissance ; Protection et gestion des espaces/espèces d'intérêt prioritaire ; Trame verte et bleue ; Circulation des véhicules à moteur ; Plans nationaux d'actions en faveur des espèces ; Espèces exotiques envahissantes.
- ✓ Sites, Paysages (Connaissance ; Protection des structures paysagères ; Protection et gestion des sites ; Publicité – signalétique).
- ✓ Aménagement du territoire et urbanisme (Maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation ; Contribution aux documents d'urbanisme.

Il sera procédé au vote de la délibération n°18-D-033 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

○ **Décision Modificative n°2 – Budget Principal**

La Directrice présente la Décision modificative qu'il convient de délibérer :

• **Correction Financement Concertation aménagement Logis du Pin :**

Suite à la signature de la convention de co maîtrise d'ouvrage adoptée par la délibération n°17-D-028 du Comité syndical du 19 décembre 2017 concernant le projet « Logis du Pin », la répartition des dépenses a été inversée entre l'opération 104 CCAPV et le PNR dans la décision modification N°1, à savoir 9 375,00 euros pour la CCAPV et 6 250,00 euros pour le PNRPA, alors qu'il faudrait répartir ainsi : 6 250,00 euros pour la CCAPV et 9 375,00 euros pour le PNRPA ;

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
2031/20		3 125,00		
1311/13				3 125,00
4581104 – Logis du Pin CCAPV	3 125,00			
4582104 – Logis du Pin CCAPV			3 125,00	
Total	3 125,00	3 125,00	3 125,00	3 125,00

• **Correction Financement Installation bornes de recharge pour véhicules électriques :**

Une convention de partenariat conclue entre la Mairie de Saint Vallier de Thieu et le PNR a été adoptée par délibération 17-DB-005 du 19 mai 2017, concernant l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

L'installation des bornes de recharge des véhicules électriques était prévue en investissement (compte 21578) au Budget Primitif, alors que les frais sont entièrement payés par la Mairie de Saint Vallier de Thieu en investissement, et que cette dernière refacture au PNR dans le cadre de la convention citée ci-dessus, le PNR doit payer ces travaux en fonctionnement. Il faut donc déduire le montant de 6 000,00 euros du compte 21578 et l'affecter au compte 62878.

Compte/Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
21578/21	6 000,00			
021/021			6 000,00	
62878/011		6 000,00		
023/023	6 000,00			
Total	12 000,00	6 000,00	6 000,00	

• **Abonnement Licences Office 365 :**

Dans le cadre du télétravail, le Parc a fait le choix d'une formule d'abonnement annuel Office 365, il convient de réaffecter les crédits prévus au chapitre 21, article 2183 (tarifs licences intégrées à l'achat des pc) au chapitre 65, article 651.

Compte/Chapitre	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
2183/21	3 000,00			
021/021			3 000,00	
651/65		3 000,00		
023/023	3 000,00			
Total	6 000,00	3 000,00	3 000,00	

Il sera procédé au vote de la délibération n°18-D-034 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

- **Modification du plan de financement pour l'opération « ingénierie pour une gestion intégrée de la biodiversité et des habitats sensibles des Préalpes d'Azur » permettant le montage en multi-partenariat**

La Directrice rappelle les actions visées par cette opération et validées lors du Comité Syndical du 18 octobre dernier (18-D-026) :

- Amélioration de la connaissance (Etude de la biodiversité de l'hydrosystème Estéron, référence « rivière non anthropisée »),
- Organisation des connaissances dans le cadre du Système d'Information Territorial / Observatoire du Patrimoine naturel mutualisé à l'échelle des PNR de PACA pour une meilleure efficacité des avis PNR et une exploitation dans le cadre de l'évaluation de la Charte à mi-parcours, notamment l'organisation d'une base de données documentaire (relevant de différents partenaires),
- Animation territoriale pour l'élaboration de programmes d'actions concertés sur les enjeux de biodiversité et l'expérimentation de financements innovants liés aux Paiements pour Services Écosystémiques (Fonds territorial pour l'appui aux itinéraires sylvicoles vertueux, par transfert d'expérience/extension de l'association Sylv'Acctes née en Rhône-Alpes, appui local pour l'évaluation des services écosystémiques de l'Estéron Rivière Sauvage Pilote avec 2 autres bassins en France pour le Fonds de conservation des Rivières Sauvages, cahiers de préconisation.....).

Il est proposé aujourd'hui d'intégrer à ce projet un volet d'action impliquant la Maison Régionale de l'Eau et la fédération de pêche des Alpes Maritimes, sans incidence sur le budget de l'action du Parc. Le Parc est chef de file et assure la gestion du dossier.

Pour le seul chef de file, le budget prévisionnel réparti par année est le suivant, considérant une éligibilité des dépenses à compter du 1^{er} janvier mais des délais d'instruction du FEDER qui reportent certaines dépenses à fin 2019 :

	Dépenses		Recettes		
2019	Frais personnel	13 750,00 €	POIA OS 2	7 875,00 €	50%
	Frais personnel CDD		FNADT	4 725,00 €	30%
	Déplacements	1 000,00 €	autofinancement	3 150,00 €	20%
	Communication	1 000,00 €			
	Équipement, logiciel	0 €			
	2019	15 750,00 €	2019	15 750,00 €	
2020	Frais personnel	13 750,00 €	POIA OS 2	25 875,00 €	50%

Frais personnel CDD	28 000,00 €	FNADT	15 525,00 €	30%
Déplacements	3 000,00 €	autofinancement	10 350,00 €	20%
Communication	5 000,00 €			
Equipement, logiciel	2 000,00 €			
2020	51 750,00 €	2020	51 750,00 €	
TOTAL :	67 500,00 €		67 500,00 €	

Pour les partenaires, les montants seront validés dans la convention de chef de filât sans incidence financière pour le PNR.

Il sera procédé au vote de la délibération n°18-D-035 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

- **Demande de subvention – Appel à Manifestation d’Intérêt - Région – Etude et scénarios sur la faisabilité technico-économique de projets communaux d’installations photovoltaïques**

La Directrice explique que cette opération permet le financement par la Région Sud Provence Alpes Côte d’Azur d’une étude pour identifier des grappes d’installations afin d’optimiser le potentiel solaire local et faciliter la négociation avec les développeurs/installateurs. Tout cela, sur du foncier « dé-risqué » qui correspond à un foncier « sur lequel un premier examen de pré-faisabilité a été réalisé, ne révélant pas de contraintes majeures immédiates à l’implantation d’une installation photovoltaïque (soutien public local, servitudes réglementaires, PLU, espaces naturels, maîtrise du foncier, risques industriels, capacités du réseau, etc). ».

Le plan de financement de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Etude	25 200€		REGION	17640€	70%
			ADEME	2 520€	10%
			Autofinancement	5 040€	20%
					100%
	25 200€ TTC		25 200 € TTC		

Il sera procédé au vote de la délibération n°18-D-036 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

- **Engagement du projet « Itinéraire de patrimoine roman France / Italie »**

La Directrice explique que nous avons une possibilité d'inscrire le PNR, dans le projet « ITINERA ROMANICA+ » et de solliciter une aide financière dans le cadre du programme Européen Interrégional **Maritimo** Franco-Italien 2014-2020 pour 3 ans.

Ce projet permettrait :

- L'approfondissement des connaissances et la valorisation du patrimoine roman rural en quantité et qualité dans les Préalpes d'azur, suite à une rencontre en juin 2018 avec différents acteurs locaux (conseil scientifique, association, Département, CNRS/CEPAM...).
- de mettre en place un programme scolaire permettant la sensibilisation des écoliers au patrimoine roman de leur commune ainsi que d'un programme d'événementiel grand public sur trois ans, dans le cadre du programme éducation au territoire ;
- de développer la dynamique associative du territoire en terme d'accessibilité aux personnes empêchées ;
- d'inscrire le patrimoine roman rural des Préalpes d'Azur dans un itinéraire touristique européen déjà structuré ;
- de développer une collaboration franco-italienne d'échanges de bonnes pratiques et d'expérimentation touchant à l'amélioration de l'accessibilité des sites patrimoniaux pour les publics empêchés ;

Le budget prévisionnel 2019-2022 de ce projet, fongible jusqu'à l'engagement juridique qui précisera les marges de fongibilité définitives, s'établit comme suit :

Dépenses sur 3 ans		Recettes	
Charges de personnel <i>(1/2 ETP sur 3 ans + 1,5j/mois CM patrimoine bâti)</i>	69 210 €TTC	Financeurs Interreg Maritimo 85%	148 694,15 €
Frais de déplacement et séminaires	12000 €TTC		
Prestations externe : <i>Etude inventaire, recherche historique, modélisation, diagnostic conservation et amélioration de l'accessibilité, Communication, traduction, 3 événementiels et programme scolaire sur deux ans, médias d'interprétation personnes empêchées</i>	63 550 €TTC		
Equipements- Accessibilité	15 000 €HT		
Ss total charges directes	159 760,00 €	Autofinancement PNR PA	26 240,15 €
15% des coûts de personnels	10 381,50 €		
3% des coûts directs	4 792,80 €		
Total éligible Pg InterregMaritimo	174 934,30 €		

Il sera procédé au vote de la délibération n°18-D-037 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

○ **Convention de partenariat avec engagement financier avec GRT Gaz.**

La Directrice rappelle le contexte de ce projet de convention avec GRT Gaz et explique qu'il existe 43 kms de réseau de transport de gaz dans le PNR dont 4 km de recouvrement entre la Trame Verte et Bleue régionale et le réseau GRTgaz (Cipières/ Gorges du Loup/ Courmes/Coursegoules).

GRTgaz s'est fixé pour objectif à l'horizon 2020 d'améliorer les pratiques de gestion de ses bandes de servitude au sein de 10 PNR et le territoire de notre PNR a été retenu comme territoire d'expérimentation.

Il est proposé aujourd'hui de mettre en place une convention de partenariat pour la période de 2019-2021 qui a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre des modalités d'entretien plus vertueuses vis-à-vis de la biodiversité
- Expérimenter un type d'entretien particulier sur ce type de servitude pour avoir un impact le plus réduit possible sur la biodiversité (quelles mesures de gestion mettre en œuvre pour que les servitudes soient au bénéfice de la biodiversité ?)
- Essayer de mesurer l'impact d'un entretien plus respectueux sur l'exploitation de ces servitudes
- Former/informer l'équipe opérationnelle qui intervient sur site.

Cette proposition de convention de partenariat s'équilibre par une participation financière de GRT Gaz en faveur du PNR à hauteur de 6 400 € (intégrant le coût temps de travail agent et les charges de structure).

Après discussion, il semble que ce montant de participation soit sous-évalué, aussi le Président demande que ce montant soit recalculé au plus juste et que la délibération et le projet de convention soient modifiés.

Il sera procédé au vote de la délibération n°18-D-037 lors de la seconde séance de ce Comité Syndical.

3. Points d'information

○ **Point sur le CTE (Contrat de Transition Ecologique)**

La Directrice explique que lors du forum du 2 octobre 2018, il a été présenté le cadre actuel proposé par la CAPG :

✓ **L'Université du Sauvage :**

- ✓ Créer l'université : en cours de collecte des contributeurs à un tel projet pour établir un modèle économique
- ✓ Formaliser et expérimenter le statut de producteur de nature

✓ **Entreprendre avec la nature**

- ✓ Energies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation)
- ✓ Renforcer offre hébergement et restauration en synergie avec le CTE
- ✓ Filière(s) de valorisation de la chasse
- ✓ Centre de soin de la faune sauvage

✓ **Expérimenter et innover :**

- ✓ Cohabitation prédateurs/cheptels
- ✓ Patrimoine bâti qui accueille la nature
- ✓ R&D matière premières naturelles : marque « végétal local »

- ✓ **Gestion et valorisation des espaces :**
 - ✓ Tourisme respectant et valorisant la biodiversité
 - ✓ Valorisation et protection des sites
 - ✓ Développer les sports de nature en respectant l'environnement

- ✓ **Médiateurs de nature – mobiliser acteurs et habitants, communiquer**
 - ✓ Communication cohérente et engageante pour la transition
 - ✓ Page ou site internet
 - ✓ Festival
 - ✓ Fonds de dotation
 - ✓ Sensibilisation

- ✓ **Atouts :**
 - ✓ enjeu pour le territoire de tirer partie du patrimoine comme levier de développement économique
 - ✓ Il est proposé au Parc de faire partie de la cellule « opérationnelle »
 - ✓ Etat et CAPG engagés dans la Charte du Parc

- ✓ **Difficulté : processus qui ne laisse pas place aux cadres de concertations qui prévalent pour le Parc**

- ✓ **Propositions :**
 - ✓ Afficher les actions du Parc qui vont dans le sens du CTE
 - ✓ Demander à ce que chaque action soit évaluée au regard de la Charte du Parc pour indiquer cohérence ou points de vigilance.

Le Président annonce qu'une réunion de travail aura lieu avec le Conseil de Développement, le Conseil Scientifique et les élus qui le souhaitent à prévoir en février 2019 pour travailler sur ces analyses.

Claude MARTIN, présence ce jour-là, précise qu'il faudra être très attentif à ce qui va être décidé XXXX

Yvan MARTOUZET considère que le Parc a intérêt à entrer dans ce projet, pour être acteur en essayant de peser sur les décisions.

4. Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président

Ce point sera abordé lors de la re-convocation de ce Comité Syndical.

La séance est levée à 12 heures trente.

Le secrétaire de séance,

Eric MELE